



## DOMAINE PUBLIC

### **Avis de publicité préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public**

(En application de l'article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques)

#### **Objet :**

La Commune de Bastia envisage de mettre à disposition un emplacement sur la place Saint Nicolas, du 9 au 12 février 2023, en vue de l'organisation d'un « Salon des Affaires », sous chapiteau, au profit d'un opérateur économique qui a manifesté son intérêt en ce sens. Le présent avis vise à recueillir toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

#### **Conditions de mise à disposition :**

Le candidat devra proposer l'organisation d'un Salon des Affaires.  
Le candidat s'engage à régler la redevance d'occupation du domaine public selon le tarif en vigueur et à fournir à la commune un dossier de demande d'autorisation de manifestation accompagné des pièces justificatives suivantes : lettre de demande, plan d'implantation, statuts, assurance, dossier de sécurité.

#### **Procédure :**

Toutes déclarations de manifestation d'intérêt doivent être adressées au service du domaine public, hôtel de ville, 20410 Bastia cedex, par courrier ou courriel à l'adresse suivante : [domaine-public@bastia.corsica](mailto:domaine-public@bastia.corsica)

#### **Critères :**

- Pertinence de l'opération au regard du nombre d'intervenants,
- capacité de l'organisateur en la matière et notamment pour l'organisation de manifestations similaires.

Mis en ligne le jeudi 2 février 2023

Date limite de réception des réponses : mardi 7 février 2023 à 16h00